

Département de l'Ain

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de Belley

Liberté, Egalité, Fraternité

Canton de Lagnieu

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

**Objet de délibération :**

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS*

**Fixation des indemnités du Président**

du Conseil syndical

**Séance du 1er juillet 2026 à 18h00**

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, Président, sont présents 71 délégués (dont 56 votants et 15 suppléants non votants) sur 82, convoqués le 23 juin 2026.

Etaient présents :

*CC Plaine de l'Ain* : Mesdames Estelle BARBARIN, Danielle BERRODIER, Déborah CHAILLOT, Françoise DA SILVA, Béatrice DALMAZ, Anne GRANDGUILLLOT, Mireille MARTINEZ, Valérie PERRACHON, Jennifer PUTELAT, Julie SERRAILLE, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Delphine ALLEMAND (S), Catherine BILLARD (S), Sandrine CALLY, Véronique CORNA (S), Elodie PÉRAUDON (S), Florence RIESSER (S), Messieurs Frédéric BODIN, Gilles CAPENDU, Franck CHAPITEAU, Giuliano D'ANDREA, Rodolphe GALLARD, Sébastien GRIMOUD, Bruno HOURY, Alexandre JOUX, Patrick LAFON, Eric MAITRE, Vincent MANCUSO, Daniel MARTIN, Alexandre NANCHI, Hervé PABIOU, Frédéric PELLEGRIN-ROMEGGIO, Matthieu PETELET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Denis SOUCHON, Alain TÊTU, Fabien THOMAZET, Frédéric TOSEL, Jean-Luc VIBERT, Yvon BABLON (S), Thierry BERNARD (S), Gilberto GRECO (S), Fabien BOEGLIN, Régis CARREL (S), Alexis DUPONT-ROC, Emmanuel PETAT.

*CC de la Côtère à Montluel* : Mesdames Mathilde DEGUT-FABIANO, Catherine FRANGIONE, Isabelle LORIZ, Messieurs Philippe BELAIR, Philippe FERRAND, Christian GOUVERNEUR, Cédric GOYVANNIER, Jean-Christophe DÉTRÉ (S), David VANNIER (S).

*CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon* : Mesdames Anne CHOLVY, Messieurs Jérémy BATAILLE, Vincent BOURDEAUDUCQ, Thierry COQUILLE, Cyrille DUMOULIN, Bernard MAROQUENNE, Eric TEYSSIER, Jean-Claude BALMON (S), Thierry BATAILLY (S), Vincent BOUGUET (S), Jérémy GROSBOT, Gilles VERROT (S).

*CC Miribel et Plateau* : Mesdames Christine FRANCOIS, Valérie POMMAZ et Sylvie VIRICEL, Monsieur Vincent VIANI.

A donné pouvoir :

Laurent BOU (CC Plaine de l'Ain) à Estelle BARBARIN (CC Plaine de l'Ain)

Sont excusés :

*CC Plaine de l'Ain* : Mesdames Claire ANDRÉ, Emilie LAGRUT, Aïcha BOUZIDI, Messieurs Julien BELLAND, Jean-François BONIN, Eric ELIE, Serge GOMES, Lionel MANOS, Joël MATHY, Christophe PERRET, Gaël ALLAIN, Didier QUEF.

*CC de la Côtère à Montluel* : /

*CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon* : Mesdames Sandra CARUSO, Messieurs Georges CURT, Christophe FOURNIER, Alexis FARJAT.

*CC Miribel et Plateau* : Madame Caroline TERRIER et Messieurs Claude CHARTON et Xavier DELOCHE.

Est élue secrétaire de séance : M. Philippe BELAIR (C.C. de la Côtère à Montluel)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles :

- L. 5211-12 et L. 5211-13 relatifs aux conditions d'exercice des mandats des membres des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- L. 5711-1 (pour les syndicats mixtes fermés) ou L. 5721-8 (pour les syndicats mixtes ouverts) qui renvoient aux dispositions applicables aux indemnités de fonction des présidents de syndicats ;
- L. 2123-20 à L. 2123-24-1 fixant les règles relatives aux indemnités de fonction des élus locaux et les barèmes maximaux;

Vu l'arrêté ministériel en vigueur fixant la valeur du point d'indice de la fonction publique (Indice Brut Terminal de la fonction publique - actuellement l'indice de référence est l'indice brut 1027) ;

Vu le budget de l'exercice 2026 du Syndicat mixte, qui prévoit les crédits nécessaires au chapitre des dépenses de personnel - indemnités de fonction ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Syndical de fixer le montant des indemnités de fonction allouées au Président, dans la limite des plafonds légaux déterminés par la strate de population totale des communes membres du syndicat, soit une population totale de 151 270 habitants ;

Considérant la volonté de valoriser l'exercice des responsabilités confiées au Président pour la gestion et l'administration du Syndicat mixte ;

**Le Conseil syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

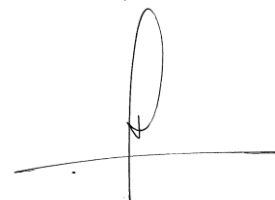
**DECIDE** que l'indemnité de fonction mensuelle brute allouée à M. Alexandre NANCHI, en sa qualité de Président du Syndicat mixte, est fixée à 60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (actuellement Indice Brut 1027), ce qui correspond à un montant mensuel brut de 874,06 € à la date de la présente délibération.

Cette indemnité sera revalorisée automatiquement en suivant les évolutions ultérieures de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours et des exercices suivants, à l'article 65311 - Indemnités de fonction.

**AUTORISE** Monsieur le Président à se charger de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Alexandre NANCHI

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme*

*Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le*

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le



ID : 001-250102258-20260701-2026012-DE

*Affichée le*